

# Marseille Lyon - Toulouse

## AGENCE D'INFORMATION CINÉGRAPHIQUE

N° 3 - Samedi 16 Janvier 1943

Organe au Service du Cinéma Français

Treizième Année - Le Numéro : 2 frs

### PROBLÈMES DU JOUR

#### UNE IDÉE

Qui oserait penser que le poète qu'est M. Paul Valéry s'intéresse au cinéma ? Cet intérêt est pourtant indiscutable et nul n'en peut douter de ceux qui ont lu l'article que l'auteur d'« Eupalinos » a donné, il n'y a pas longtemps, à un grand quotidien. Il s'y intéresse même de façon si personnelle qu'après lui avoir décoché quelques flèches, il en vient à lui tirer son chapeau : « Je crois savoir ce qu'il en coûte d'expériences successives, de tâtonnements, de reprises pour obtenir enfin le prestigieux ruban et rien que l'idée que je me fais de ce travail d'invention et de mise au point me suffit pour me sentir une profonde estime à l'égard de ce genre de production. J'ai souvent écrit — c'était un véritable aveu — que ce qui m'intéressait de beaucoup le plus dans les œuvres de l'art était ce que je pouvais concevoir de leur fabrication. Et il me vient parfois l'envie de faire un film. »

Le cinéma a déjà séduit M. Jean Giraudoux et M. Jean Cocteau, mais combien plus belle encore serait la victoire qu'il remporterait en s'annexant M. Paul Valéry ! Attendez, pourtant, avant de nous réjouir que celui-ci ait cédé à l'envie qu'il vient de si simplement exprimer et, pour aujourd'hui contentons-nous de remercier le poète d'une suggestion qu'il a formulée au cours du même article et qui mériterait d'être retenue par quelque producteur.

« Stéphane Mallarmé, écrit M. Paul Valéry, racontait avoir vu dans un music-hall de Londres un spectacle qui faisait foule chaque soir : la Direction se bornait à produire sur la scène, moyennant une juste rémunération, un ménage qui venait vivre sa soirée devant le public, exactement comme chez soi. On prenait le thé, on causait de ce qu'on avait fait dans la journée ; c'était la vie même et tout le monde allait se coucher fort satisfait. Pourquoi pas ? Je m'assure qu'un film dont le scénario se réduirait à ce qui se passe dans la journée la moins accidentée de la personne la moins pittoresque du monde, la montrant vivre tout bonnement du matin au soir pourrait

être goûté ». Peut-être M. Paul Valéry fait-il là trop confiance à ses contemporains et il est assez peu probable qu'il soit suivi dans cette voie par un producteur — même de « documentaires » — capable de croire à la ruée de la foule vers les écrans où serait projeté un film montrant « Une journée de M. Durand ». Mais si nous ne sommes pas encore mûrs pour un tel spectacle qui, bien plus exactement que les comédies et les drames pour lesquels elle fut imaginée, mériterait qu'on lui appliquât l'expression « tranche de vie » si fort en honneur parmi les fournisseurs du « Théâtre Libre » et du « Théâtre Antoine », peut-être apprécierions-nous des films qui nous montreraient, non pas « la journée la moins accidentée de la personne la moins pittoresque du monde », mais la journée normale d'un de ces hommes que l'Histoire et la Légende collaborent adroitement à parer du plus attrayant pittoresque que l'on puisse imaginer : Louis XIV, Henri IV, Marie-Antoinette, François I<sup>er</sup>, Napoléon I<sup>er</sup> !

Quel film que celui qui nous montrerait, à la veille du Sacre, Napoléon présidant une séance du Conseil d'Etat, recevant Talleyrand, s'entretenant avec le Pape, réglant avec David jusqu'en ses moindres détails la cérémonie du lendemain, répétant avec Talme les gestes que celui-ci lui a indiqués, passant en revue les détachements de l'armée venue de province, rappelant à l'ordre les membres de sa famille mécontents de l'ordre des préséances établies, évoquant avec Madame Mère le souvenir des mauvaises heures d'un passé encore si proche... Quel film ! Et quel intérêt y prendrait à l'heure actuelle un public qui cherche tout naturellement dans l'Histoire de son Pays les raisons de foi et d'espérance dont il a besoin !

Nos producteurs cherchent des scénarios ! L'Histoire de France leur en offre cinquante rien que dans le domaine dont une phrase de M. Paul Valéry a fourni la clé à mon imagination.

René JEANNE.

#### « NE LE CRIEZ PAS SUR LES TOITS »

Le film « Ne le criez pas sur les toits », commencé le 16 novembre dans les studios de Marseille, vient d'être terminé. Rappelons que la vedette de cette production est Fernandel, le réalisateur Daniel Norman, le scénariste Jean Bernard Luc, l'adaptateur Jean Manse.

Les principaux acteurs qui entourent Fernandel sont : Meg Lemonnier, Jacques Varennes, Thérèse Dorny, Léon Bélières, Florencie, Arius, Pierre Feuillère, Georges Lannes, Jean Toulout, Marie-José Maffei, Dalban, Marcel André, Gaston Sevrin, avec Robert Le Vigan et Paul Azais.

### Nos Informations...

#### MARSEILLE

« La Duchesse de Langeais », qui effectue cette semaine sa sortie en exclusivité au Capitole de Marseille, vient d'enregistrer à Perpignan dans les deux salles de M. Font : le Nouveau Théâtre et Le Capitole, 175.167 francs en une semaine. A Béziers, aux Variétés, en une semaine également, le film a totalisé pour 100.200 francs d'entrées et, en raison de son succès, est maintenant une deuxième semaine sur l'écran de cet établissement.

Le beau film de Maurice Gleize, « L'Appel du Bled », avec Madeleine Sollogne, Jean Marchat, Pierre Renoir, Gabrielle Dorziat, Pierre Magnier, Jacques Baumer et Aimos, vient d'être sorti à Marseille, en grande exclusivité, à l'Odéon.

#### PARIS

Sous le patronage de Pierre Blanchard et de Suzy Carrier, Albert Rancy vient de fonder l'Association des Cavaliers de l'Écran qui a pour but d'enseigner aux acteurs de cinéma les principes élémentaires de l'équitation. La société Pathé vient de s'attacher par contrat pour trois films le jeune névrosé Gérard Leronte, qui a remplacé Roland Toutain dans « L'ami de l'été ». Ce comédien va également créer une pièce à Paris.

Le film « Le Petit Bon Dieu », d'après un scénario d'Alfred Machard, sera réalisé au mois d'avril au pays basque, Henry Guisol fait partie de la distribution.

Le premier film de la Société Monaco-Film vient de sortir. Il s'agit de « Feu d'Amour », qui passe au cinéma Paramount de Paris et dont la diffusion en zone non occupée est assurée par la société Cygnos-Film.

D'après un roman d'Edouard Estourné, André Berthoinien se propose de réaliser « L'Étrange Madame Chaplin ».

La vie mouvementée de la Maffi-bran donnerait le sujet au prochain film de Sacha Guity.

On va bientôt porter à l'écran « La Légion des Vivants », une histoire de O. P. Gilbert qui a donné son titre à un recueil de six contes.

#### RECIT

Gaston Thierry et Léo de Gianni ont dû renoncer à la réalisation d'un documentaire sur le fameux aquarium du Musée Océanographique de Monaco, car les superbes collections de ce musée sont en train de dépérir. N'ayant pas l'autorisation de pêcher, la direction ne peut plus nourrir ses pensionnaires et ceux-ci ont déjà commencé à s'entrechoquer.

Belle reprise de « La Dame aux Camélias », la vraie, celle d'Y. Printemps et de P. Fresnay, film de Rivers supervisé par Gance. Le cinéma peut s'en plaider mais pas Dumas film (Cinéma).

Les casinos sont fermés, par suite de la suppression des jeux. Deux théâtres seulement restent ouverts. Les cinémas en profiteront-ils ?

C'est le 18 janvier qu'aura lieu la grande réunion de la Société Méditerranéenne de Film, réunion qui devait avoir lieu au mois de novembre et qui fut renvoyée par suite des événements. C'est au cours de cette réunion que se dessina l'activité future de cette société et de ses trois départements.

J. Prévert et P. Laroche ont assisté à une présentation privée, au Centre des Jeunes du Cinéma, de « Quai des Brumes ».

Gros succès de « Monsieur le Souris » (2<sup>e</sup> semaine à l'Escorial) ; de « La Croisée des Chemins » (2<sup>e</sup> semaine, Rialto-Casino). Cette semaine, respectivement « L'Enfer du Jeu » et « Béatrice Cenci ».

L'équipe du C.A.T.J.C. continue à la gare Saint-Roch et sur le parcours Saint-Raphaël - Nice la réalisation de « Ceux du Rail ».

Au Paris et au Forum passe « Hôte malgré lui », avant « La Fausse maîtresse ». Le Mondial affiche « Soir de Carnaval » avant « Andorra ».

#### LA VALSE DES RECORDS ou « LES VISITEURS DU SOIR »

Les résultats d'exploitation des « Visiteurs du Soir » n'ont pas fini de nous étonner. Partout où le film de Marcel Carné est projeté il accuse des recettes qui, toutes, constituent des records.

C'est ainsi que les recettes de la première semaine pour « Les Visiteurs du Soir » au tandem Tivoli-Majestic, à Lyon, a produit le chiffre de 301.000 fr.

Au Rex, de Grenoble, la recette a été de 145.000 francs, et au Royal, de Vichy, 150.000 francs.

Tous ces chiffres constituent des records pour ces salles.

Le record du tandem de Lyon, Royal-Tivoli avait été établi avec « La Piste du Nord » dont la première semaine avait donné 293.000 francs. Il faut noter que le Majestic, privé de ses strapontins ne donne plus que 442 places contre les 770 places du Royal qui à cette époque formait tandem avec le Tivoli. Le Tivoli n'a plus, lui aussi, que 865 places au lieu de 1.000. Si l'on tient compte de ces

éléments le rendement des « Visiteurs du Soir » est tout simplement formidable.

La deuxième semaine, compte tenu des jours de fêtes, est égale à la première, le Majestic joue tous les jours à bureaux fermés, et le résultat sera également sensationnel. « Les Visiteurs du Soir » vont partir pour une troisième semaine.

A Toulouse « Les Visiteurs du Soir » battent également tous les records, au Gaumont-Palace, durant sa première semaine le film a totalisé 342.000 francs de recettes.

A Montauban, résultat également extraordinaire où, au Théâtre Municipal, « Les Visiteurs du Soir », avec la somme de 52.000 francs, battent de 10.000 francs, le précédent record de l'établissement.

Dès à présent, malgré son coût de 20 millions, le film « Les Visiteurs du Soir », s'avère une excellente affaire pour son heureux et avisé producteur, M. André Paulvé.

#### UNE SCÈNE QUI N'ÉTAIT PAS PRÉVUE

Claude Génia joue dans « Monsieur des Lourdes » le rôle de Sylvie, l'amie d'enfance délaissée pour une maîtresse brillante, par le fils des Lourdes.

Lorsqu'elle apprend qu'Anthime, revenu de ses erreurs et voulu se suicider, Sylvie de la Marzelière, vole vers celui qu'elle n'a jamais cessé d'aimer. Son empressement est tel que la jeune fille conduisant elle-même sa voiture prend mal un tournant dangereux et verse... Claude Génia se retrouva sur le sol étourdie, mais intacte. Les témoins de l'accident aidèrent à se relever. L'opérateur avait filmé la scène qui fut jugée excellente. Elle ne figurait pas dans le scénario. Une légère modification devait la rendre vraisemblable.

Il a fallu ensuite procéder à une reconstitution de l'accident avec le cheval et la voiture. Un simple raccord en studio.

Co sujet, on le voit, sort délibérément des sentiers battus tout en conservant une donnée des plus humaines. Mais « Marie-Marline » production Eclair-Journal, original par son thème, le sera également par sa réalisation confiée à Albert Valentin et par sa distribution en tête de laquelle se détachent les noms de Renée Saint-Cyr et de Jules Berry, protagonistes de ce film qui complètera parmi les plus importants de l'année.

#### « LA FRANCE EN MARCHÉ »

N° 56 AUTOUR D'UN CLOCHER C'est la vie calme et industrielle menée par les habitants d'un petit village, que nous montre la « France en Marche » dans son 56<sup>e</sup> numéro.

Tout d'abord, voici le boulanger, le premier levé, qui pétrit sa pâte et prélève son four ; puis le maréchal-ferrand, le boucher, le charrier, le laboureur, le facteur, dont le labeur quotidien est mis heureusement en valeur dans ce film.

Devant un grand mât dressé dans la cour de l'école, les petits enfants sont rassemblés. Les couleurs sont hissées pour rappeler aux jeunes Français que la France leur a tout donné et qu'ils doivent eux aussi, au début de chacune de leurs journées, lui faire le don de tous leurs efforts.

#### PRESENTATIONS (en applications de la décision n° 14 du C.O.I.C.)

Mercredi 27 janvier à 10 h., au « Cinéac » (présentation) *Feu Sacré* (Eclair-Journal)  
 Mercredi 2 février à 10 h., au « Cinéac » (présentation) *La Grande Marinière* (Eclair-Journal)

#### NOUVELLES OFFICIELLES

##### FAILLITE

Société Fiduciaire Française de la Cinématographie, avec siège social, 1, rue de Berri, à Paris et actuellement sans siège connu. Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine en date du 16 décembre 1942.

##### VENTES ET CESSIONS D'ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES

Alpes-Maritimes  
 CINEMA RIALTO, passage de la Festa, quartier Carnier, à BEAUSOLEIL.  
 Vendeurs : Pitre du Maury et Drioux. Acquéreur : Tayaar.

Aveyron  
 REX-CINEMA, 10 boulevard de Guizard, à ESPALION.  
 Vendeurs : époux Septfonds-Migne. Acquéreur : Guérin-Rocagel.

Bouches-du-Rhône  
 FEMINA - CINEMA - THEATRE, quartier Gontelin à CHATEAURENARD.  
 Vendeur : Giovannoli. Acquéreur : époux Vidal-Alix.

CINE-PARIS, 83, rue des Vignes, à MARSEILLE.  
 Vendeurs : M<sup>me</sup> veuve Olivier, M. De Witte et M. Ernest Olivier. Acquéreur : Briquet.

Charente-Maritime  
 ELDORADO-CINEMA, 3, rue de la République, à ST-PIERRE-D'OLÉRON.  
 Vendeur : Curt (Louise). Acquéreur : Poiton (Léandre).

Gers  
 KURSAAL-CINEMA, à CONDOM.  
 Vendeur : Laborie. Acquéreur : Alary et Toussaint.

Hérault  
 CINEMA AMBULANT, siège 10, rue d'Assas, à BEZIERS.  
 Vendeurs : Guillot et Pierson. Acquéreur : Cassels.

Loire  
 ROYAL-CINEMA, à SAINT-JUST-SUR-LOIRE.  
 Vendeur : M<sup>me</sup> Barchon. Acquéreur : M<sup>me</sup> Corazzini.

Lot-et-Garonne  
 CINEMA OLYMPIA, place du Général-Gallieni, à VILLENEUVE-SUR-LOT.  
 Vendeur : Malespine. Acquéreur : ép. Bergougnoux.

Oise  
 CINEMA APOLLO, 7, rue de Paris, à NEUILLY-EN-THELLE.  
 Vendeurs : époux Bouche-du-Jardin. Acquéreur : Société Boulois et Delattre.

Pas-de-Calais  
 CINEMA REX, 131, rue de Bapaume, à ARRAS.  
 Vendeurs : époux Duploy-Decoigny. Acquéreur : Lerouge et Barbe.

Rhône  
 VARIETES-CINEMA, à SAINT-BEL.  
 Vendeur : Triomphe. Acquéreur : Li-mozin.

Seine  
 ROYAL - PALACE - CINEMA, 165, Grande-Rue, à NOGENT-SUR-MARNE.  
 Vendeurs : M<sup>me</sup> Benheim, Deville-neuve et Macheret, assistées de M. Nachbauer, ayant agi en qualité d'administrateur provisoire. Acquéreur : Sté Royal-Cinéma-Palace.

Un film de JEAN DELANNOY



## L'ASSASSIN A PEUR LA NUIT

Mireille Balin - Jean Chevrier  
 Henry Guisol - Louise Carletti  
 Jules Berry - Gilbert Gil



Bientôt la grande opérette d'Albert Willemetz

## FOU D'AMOUR

Elvire Popesco - Henry Garat  
 Micheline Francey - Marcel Vallée  
 Louvigny - Andrex

### Les Films de Provence

présentent...

Gaby MORLAY

Jacques DUMESNIL

Saturnin FABRE

Marcelle GENIAT

dans

## LES AILES BLANCHES

Une œuvre dramatique profondément humaine

**Midi Cinéma Location TOULOUSE** **Midi Cinéma Location MARSEILLE**

Bientôt... le monument cinématographique

# LA COURONNE DE FER

(Grand Prix de la Biennale de Venise 1941)

Un film inouï

Roger DUCHESNE  
 Yvette LEBON  
 Lucien GALLAS  
 GENIN dans  

# LE MOUSSAILLON

Distribué par S.E.L.B. FILMS

LYON 32, Rue Grenette TOULOUSE 21, Rue Maury

Le Numéro de JANVIER des Editions trimestrielles de la Revue de grand Luxe

LE NOUVEAU FILM

# LE NOUVEAU-FILM

va paraître

Prix : 25 frs

«Les Clarettes» Av. de la Favorite CANNES

Un film de Mare ALLEGRET

Le Plus Grand Amour

d'après le roman d'Anatole FRANCE «HISTOIRE COMIQUE»

Hélios-Film MARSEILLE Lyon - Cinéma LYON France-Film TOULOUSE

# Marseille Lyon Toulouse AGENCE D'INFORMATION CINÉGRAPHIQUE

N° 3 - Samedi 16 Janvier 1943

Organe au Service du Cinéma Français

Troisième Année - Le Numéro : 2 frs

## LES VISITEURS DU SOIR

Non, il n'est pas trop tard pour parler encore de ce film — il ne sera pas trop tard dans dix ans ! Tout de suite, ça vous prend la gorge. Entendez-vous de romances, entendez-vous jamais plus déchirante complainte : *Démons et merveilles Vents et marées* Au loin déjà la mer s'est retirée. Mais dans les yeux entr'ouverts Deux petites vagues sont restées... Deux petites vagues pour me

Et aussitôt le drame se noue entre ces jeunes fiancés, et les deux envoyés du Diable venus pour dissocier leur fragile amour. Une bonne odeur de sang et de mort baigne déjà l'écran.

L'inquiétante Dominique pour laquelle il n'est d'homme qui n'éprouve le désir de Renaud, le rude le rugueux, le fougueux Gilles d'une si mâle, d'une si tentante beauté, Anne, fraîche, pure, et consentante et troublante dans sa pureté, dans son amour solide comme un métal, et le Diable avec ses mille et un tours, quel étrange rendez-vous se sont-ils donnés dans ce film d'un si chaleureuse clarté, d'une si palpable émotion, et qui dit la force invincible de l'amour aussi précisément que le thermomètre dit la fièvre !

Les trouvailles exquises, la tendresse, la plus fine, l'ironie la plus légère la pudeur la plus sensible, se disputent dès lors des images d'une envoiante beauté. L'éton-

nant Jacques Prévert ! L'habile Pierre Larroche ! L'heureux, le valeureux Marcel Carné, le courageux André Paulvé dont l'audace réfléchie a permis à tous ces artistes et à tous ces techniciens de montrer leur talent.

On reste confondu. On pouvait donc cela, en France ? On avait les auteurs, les acteurs, les hommes qui... enfin, quoi ! on pouvait cela ! Et on ne le faisait pas ! Ce n'est pas en vérité Alain Cuny gémissant avec les chiens dans un cachot, mais ce sont bel et bien nos producteurs de vaudevilles et de mélodrames, qu'il convient de fouetter au sang — jusqu'à ce qu'ils comprennent. On y viendra d'ailleurs, il faudra bien qu'on y vienne !

Ah oui, j'en reste confondu ! Et cette lenteur, cette douceur, cette violence dans la douceur qui est le signe des grandes œuvres comme elle est le signe des vrais amants, et ce beau silence vrais d'ont trop de bavards nous avaient fait oublier le visage, les voilà enfin ressuscités !

Ils sont nombreux, les films après la projection desquels je me suis trouvé plus seul, plus désolé, plus découragé qu'avant. Mais aujourd'hui, quel miracle ! Je viens de voir « Les Visiteurs du Soir » : vingt ans inutiles m'ont été enlevés d'un coup ; et je sens dans ma poitrine mon cœur qui bat — qui bat — qui bat — qui bat !  
J.-K. RAYMOND-MILLET.

## C.O.I.C.

### DECISION N° 36

fixant le taux et les conditions de perception des droits et cotisations perçus au profit du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique du 1<sup>er</sup> janvier 1943.

Article 1<sup>er</sup>. — La présente décision est applicable aux cotisations dues par les ressortissants du C.O.I.C. au titre de l'année 1943.

Les dispositions de la décision n° 7 modifiée par la décision n° 25 continuent à s'appliquer en ce qui concerne les droits d'inscription et les cotisations dues au titres des années 1941 et 1942.

Article 2. — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1943, les cotisations perçues sur les ressortissants du C.O.I.C. sont établies d'après les bases suivantes :

a) en ce qui concerne les Industries techniques, sur le chiffre d'affaires tel qu'il est défini pour le calcul de la taxe sur les transactions. Toutefois, les laboratoires sont autorisés à déduire du chiffre d'affaires ainsi défini le coût de la pellicule fournie par eux lorsqu'ils la facturent au prix qu'ils l'ont eux-mêmes effectivement payée.

b) en ce qui concerne la Production, sur le chiffre d'affaires du producteur, constitué par la totalité des sommes encaissées au titre du film, tant par les producteurs eux-mêmes que par les distributeurs, exportateurs ou autres intermédiaires, commissions comprises.

c) en ce qui concerne la Distribution, sur le chiffre d'affaires du distributeur, constitué par les commissions attribuées ; dans le cas où la distribution est assurée par le producteur lui-même, la commission de distribution, pour l'application du présent texte, est évaluée forfaitairement à 20 % des sommes brutes encaissées au titre du film ; dans le cas où le distributeur a racheté les droits au producteur sur l'exploitation du film dans une région déterminée, la commission de distribution, pour l'application du présent texte, est constituée par la totalité des sommes encaissées par le distributeur au titre du film dans la région considérée.

d) en ce qui concerne l'Exportation, sur le chiffre d'affaires de l'exportateur, constitué par les commissions attribuées ; dans le cas où l'exportation est assurée par le producteur lui-même, la commission d'exportation, pour l'application du présent texte, est évaluée à 10 % des sommes brutes encaissées au titre du film ; dans le cas où l'exportateur a racheté les droits du producteur sur l'exploitation du film dans un ou plusieurs pays, la commission d'exportation, pour l'application du présent texte, est constituée par la totalité des sommes encaissées par l'exportateur au titre du film dans le ou les pays considérés.

e) en ce qui concerne l'Exploitation, sur le montant brut des recettes des salles.

f) en ce qui concerne les collaborateurs de création du film, sur le montant brut des versements qui leur reviennent au titre de leur collaboration.

Article 3. — Le taux des cotisations est fixé à 7 pour 1.000 en ce qui concerne les Industries techniques.

Chaque entreprise adresse chaque mois au C.O.I.C., et dans les mêmes délais qu'aux Contributions Indirectes, copie de la déclaration de son chiffre d'affaires du mois ou du trimestre précédent et verse en même temps la cotisation correspondante.

Toutefois, pour les entreprises industrielles, commerciales et artisanales placées, en ce qui concerne la taxe d'Etat sur les transactions, sous le régime du forfait, ainsi que pour les entreprises occupant habituellement moins de six ouvriers la cotisation en pourcentage du chiffre d'affaires est remplacée par une cotisation annuelle fixe de 500 francs payables en deux fractions égales, les 31 mars et 30 septembre.

Article 4. — Le taux des cotisations est fixé à 7 pour 1.000 en ce qui concerne l'Exploitation, la Distribution, l'Exportation et la Production.

Les Exploitants versent hebdomadairement leur cotisation en même temps qu'ils transmettent leur déclaration de recettes au C.O.I.C.

Les Distributeurs adressent hebdomadairement au C.O.I.C. un bordereau de leurs encaissements par film. Ils retiennent et versent eux-mêmes la cotisation concernant la Production en même temps que la leur propre.

Les Exportateurs adressent mensuellement au C.O.I.C. une déclaration des recettes provenant de l'Exportation de leurs films, appuyée des contrats intervenus. Ils versent eux-mêmes, en même temps, leur cotisation correspondante.

Toutefois, pour les entreprises de doublage et ou de synchronisation, la cotisation en pourcentage du chiffre d'affaires est remplacée par une cotisation fixe forfaitairement à 1.000 francs par film doublé ou synchronisé, payable à la fin des travaux et au plus tard au moment de la présentation du film doublé ou synchronisé à la Commission de Censure.

Article 5. — Le taux des cotisations est fixé à 2 pour 1.000 en ce qui concerne les Collaborateurs de Création. Toutefois, ce taux est porté à 1 % (un pour cent) pour les Collaborateurs de Création qui perçoivent plus de 30.000 francs par film ou par période de 24 semaines par cachet, ou plus de 7.000 francs par semaine.

Ces cotisations sont retenues par les Producteurs sur chacun de leurs versements aux collaborateurs.

Le Producteur adresse mensuellement au C.O.I.C. une déclaration des sommes qu'il a versées aux Collaborateurs de Création, et verse en même temps les cotisations correspondantes. Toutefois, une seule déclaration et un seul versement pourront être faits, en fin de tournage, en ce qui concerne les Collaborateurs engagés au film, pour les sommes qui leur sont versées en cours de tournage.

Article 6. — Le Chef du Service du Contrôle des Recettes et de la Statistique est chargé des fonctions de comptable centralisateur des recettes du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Paris, le 15 décembre 1942.  
Le Comité de Direction :  
M. ACHARD, A. DEBRIE,  
R. RICHEBE.

Article 7. — Le taux des cotisations est fixé à 7 pour 1.000 en ce qui concerne l'Exploitation, la Distribution, l'Exportation et la Production.

Les Exploitants versent hebdomadairement leur cotisation en même temps qu'ils transmettent leur déclaration de recettes au C.O.I.C.

Les Distributeurs adressent hebdomadairement au C.O.I.C. un bordereau de leurs encaissements par film. Ils retiennent et versent eux-mêmes la cotisation concernant la Production en même temps que la leur propre.

Les Exportateurs adressent mensuellement au C.O.I.C. une déclaration des recettes provenant de l'Exportation de leurs films, appuyée des contrats intervenus. Ils versent eux-mêmes, en même temps, leur cotisation correspondante.

Toutefois, pour les entreprises de doublage et ou de synchronisation, la cotisation en pourcentage du chiffre d'affaires est remplacée par une cotisation fixe forfaitairement à 1.000 francs par film doublé ou synchronisé, payable à la fin des travaux et au plus tard au moment de la présentation du film doublé ou synchronisé à la Commission de Censure.

Article 8. — Le taux des cotisations est fixé à 2 pour 1.000 en ce qui concerne les Collaborateurs de Création. Toutefois, ce taux est porté à 1 % (un pour cent) pour les Collaborateurs de Création qui perçoivent plus de 30.000 francs par film ou par période de 24 semaines par cachet, ou plus de 7.000 francs par semaine.

Ces cotisations sont retenues par les Producteurs sur chacun de leurs versements aux collaborateurs.

Le Producteur adresse mensuellement au C.O.I.C. une déclaration des sommes qu'il a versées aux Collaborateurs de Création, et verse en même temps les cotisations correspondantes. Toutefois, une seule déclaration et un seul versement pourront être faits, en fin de tournage, en ce qui concerne les Collaborateurs engagés au film, pour les sommes qui leur sont versées en cours de tournage.

Article 9. — Le Chef du Service du Contrôle des Recettes et de la Statistique est chargé des fonctions de comptable centralisateur des recettes du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Paris, le 15 décembre 1942.  
Le Comité de Direction :  
M. ACHARD, A. DEBRIE,  
R. RICHEBE.

AGENCE D'INFORMATION CINÉGRAPHIQUE

de la Presse Française et Etrangère (Hebdomadaire)

Directeur : Marc PASCAL

2, boulevard Baux (Pointe-Rouge) MARSEILLE

Tél. : Dragon 98-80

C. C. Postaux

Marc PASCAL, 818-70 - Marseille

Abonnement : UN AN, 60 fr.

REPRODUCTION AUTORISÉE

Le Gérant : Marc PASCAL

Imprimerie : 1/0, La Canebière

de maladie qui lui avaient été signalés. Elle a enregistré également deux avis de naissance.

Une somme globale de 12.500 francs a été répartie par la Commission entre les intéressés selon la gravité des situations. Deux primes de joyeux avènement ont été allouées aux familles des deux bébés.

## SOUSCRIPTION POUR LES ŒUVRES SOCIALES

On trouvera ci-dessous la deuxième liste des versements à notre souscription pour les Œuvres Sociales.

Merci aux nombreux membres de la corporation qui ont spontanément répondu à notre appel. Ils forment une nombreuse liste mais ils ont montré le bon exemple et nous sommes certains qu'ils seront suivis par tous.

Est-il besoin d'insister auprès de ceux qui n'ont pas encore versé, de leur rappeler les tâches nombreuses de solidarité et d'entraide qui incombent aux œuvres sociales ? Nous ne le pensons pas. Tous les exploitants, tous les distributeurs du plus petit au plus grand, tous, nous en sommes persuadés, auront à cœur d'envoyer leur obole, modeste ou magnifique, pour venir au secours de ceux d'entre nous à qui le sort est contraire.

Adressez vos fonds par chèque bancaire ou mandats à l'exclusion de tous autres modes de versement au nom de M. Dominique, service des Œuvres Sociales, 36, La Canebière, Marseille.

D'avance merci.

Délégué des Exploitants de la Région de Marseille : M. BEAUJARD.

## SOUSCRIPTION POUR LES ŒUVRES SOCIALES (Deuxième liste)

Casino Saint-Laurent du Var : M. Germain, 100 fr. ; M. Roussel, 10 fr. ; M. Thibon, Eden et Rex, à Albarques, 150 fr. ; Veranne, Casino, La Garde, 150 fr. ; Eden-Cinéma Briançon : M. Blein, 175 fr. ; personnel, 150 fr. ; M. Carbou, à Trébes, 200 fr. ; Casino de la Cligale, à Cavallion, 500 fr. ; Barbentane, 200 fr. ; Lombardo, Le Moderne, La Pomme, 150 fr. ; Paccioni, Ritz-Cinéma, à Saugy, 300 fr. ; Azur-Cinéma, à Rochelle et Provencal, au Cannet : Mme Chaumet, 200 fr. ; Planade, 20 fr. ; Loquet, 10 fr. ; Martinotti, 15 fr. ; Cappello, 10 fr. ; Penin, 10 fr. ; Dubiez, 5 fr. ; Fernoise, 10 fr. ; Gozzarino, 3 fr. ; Monschim, 10 fr. ; 238. M. Gourdes, Cinéma-Théâtre Rex, Saint-Ambroix, 500 fr. ; Société Palace-Cinéma-Théâtre, Cavallion, 500 fr. ; Cinéma-Spectacles, 250 fr. ; Bénézet, à Lunel, 100 fr. ; Cinévoz et Phocéc, Marseille (2<sup>e</sup> versement), 1.700 fr. ; Raymond, Impéria, Vieille-Chapelle, 200 fr. ; Coll, Saint-Paul-de-Fenouillet, 50 fr. ; Renaissance-Cinéma, à Saint-Tropez, 200 fr. ; Tournée Salmat, à Thuir, 100 fr. ; Collange, Royal-Cinéma, à Marseille, 200 fr.

Films Mérie : M. Mérie, 500 fr. ; Agence Francinex, 500 fr. ; M. Costa, 50 fr. ; M. Philip, 50 fr. ; M. Bienvenu, 50 fr. ; Mme Legros, 10 fr. ; L.150, M. F. Gammere, Marseille, 100 fr. ; Ecran-Cinéma : Direction, 500 fr. ; Bous-sand, 200 fr. ; 700. M. Mangot, Kursaal, à Carqueiranne, 200 fr. ; G. Benoit, Palace, à Salon-de-Provence, 100 fr. ; Petit Casino, Lamalou-les-Bains, 50 fr. ; Sérénia, Excelsior-Cinéma, à Sérignan (Hérault), 300 fr. ; Delprat, à Banyuls-sur-Mer, 50 fr. ; Cinéac Petit Marseillais, 1.000 fr. ; Cinéac Petit Provençal, 1.000 fr. ; Total : 11.088 fr. Prédécédente liste : 23.012 fr. Total à ce jour : 34.100 fr.

## UN SUCCES SANS PRECEDENT

Depuis seize semaines (c'est le 22 septembre 1942 qu'il a débuté) un film tient l'affiche à Bordeaux.

Rien ne fait prévoir qu'il en sortira bientôt. Il fournit l'exemple le plus déconcertant de ce qu'un film qui plaît au public peu produit. Il est démontré qu'il réalisera plus d'un million de recettes, chiffre sans précédent pour une première exclusivité.

Ce qui étonne le plus quand on regarde le tableau des recettes c'est qu'après avoir marqué une courbe descendante les recettes ont remonté, et c'est ainsi que la quinzième semaine occupe le sixième rang d'importance, la quatorzième semaine occupe le septième rang, la douzième le huitième rang.

Comment ce phénomène s'est-il produit ?

Simplement parce que le public étant enchanté du spectacle, en assure le prolongement à l'affiche par la publicité parlée et qu'ensuite les spectateurs du début reviennent voir le film une deuxième et une troisième fois.

Les spectateurs eux-mêmes s'en targuent. La sortie des séances est tout à fait éblouissante. Le public est pris par l'action humaine qui se dégage de ce beau film. On sort ému, enchanté, satisfait, et grossit.

Partout « Andorra » a connu le grand succès, mais dans les grandes villes particulièrement, ce succès a tourné au triomphe.

« Andorra » passe depuis sept semaines, réalisant le chiffre inouï de 640.000 francs en sept semaines. La moyenne dépasse largement celle de Bordeaux et la salle n'a cependant que 350 places.

Il est certain que le chiffre d'un million sera atteint à Toulouse et que dans cette ville également le record des recettes sera fixé par « Andorra » ou « Les hommes d'airain ».

« Andorra » a été également très grand. La deuxième semaine a dépassé la première et tout fait présager que ce film passera sur cet écran pendant plusieurs mois également.

« Andorra » passera très prochainement à Marseille, « Odéon », à Nice, « Mondial » ainsi qu'à Lyon.

Gaby Morlay dans



# LE MESSAGER

«Celaiz-Journal» présente  
Roger Duchesne  
Ginette Leclerc  
Orane Demazis  
Charpin  
dans

# LE MISTRAL

Un film provençal 100-l.

LYON 22, Rue de Condé Franklin 03-43  
MARSEILLE 103, Rue Thomas National 23-65  
TOULOUSE 10r. Claire Pauilhac Tel. 221-36

René DARY

Michèle ALFA

DELMONT dans

# PORT D'ATTACHE

Un drame de la terre éclairé par une charmante histoire d'amour

LA FEMME PERDUE  
Triomphe et triomphera partout...

Malgré l'absence de soirées en raison du couvre-feu  
LA CROISÉE DES CHEMINS  
à réalisé pour sa Première Semaine d'exclusivité à l'Odéon (sans tandem)  
406.072 francs de recettes  
Société Marseillaise des Films Gaumont (Les Films Marcel Pagnol S.A.)

Pour vos TICKETS d'Entrée  
POUR VOS AFFICHES & AFFICHETTES  
POUR TOUS VOS IMPRIMÉS  
IMPRIMERIE  
170, La Canebière  
Téléph. Lycée 33-88  
— MARSEILLE —

Le tragique amour d'un chasseur d'images...  
L'HEURIE DES ADIEUX